

RIL - Fondée en 1922

Section football-futsal

Affiliée à l'ACFF — Mat. 162



Bulletin hebdomadaire n° 3415

du 26.06.2023

FOOTBALL-FUTSAL



Editeur responsable : Ch. Haertjens

Rue de l'Industrie, 33

4100 Seraing

Site web : www.rilfoot.be

Compte ING : BE53 3400 9220 0053



PV AG – FOOT RIL – Liège – 22/06/2023

Ordre du jour AG football du 22 juin 2023

1. Appel des clubs et vérification des pouvoirs.

Présences :

FC Jeunesse Houssoise

HEC Alumni– Absent excusé

Vi Cou Sainte-Walburge

UC Lize

Celtic Mortier

Enseignement

Melen 1&2

FC ELITE

EF Stoumont

Bilstain - Absent excusé

Froggers – Absent - Ne poursuivra pas au sein de la RIL.

2. Allocution du Président.

3. Rapport du Secrétaire.

4. Rapport d'activité pour la saison écoulée.

5. Rapport du Trésorier.

6. Propositions des clubs :

pas de proposition

7. Réélections et élections au Comité

Le Président informe l'Assemblée que le Comité a été nouvellement élu lors de l'AG Futsal, et ce pour 4 ans.

Mrs Chantraine, Haertjens, Trentin, Peeters, Defroidmont, Heuser (absent excusé), Devalet (absent excusé), Lepage (absent excusé), Licausi.

Un nouveau membre, Eric Joiris, est présenté à l'assemblée, et est élu.

8. Réélections des Vérificateurs aux Comptes.

René François et André Denis sont réélus.

9. Composition du Bureau

Postposée à une date ultérieure

10. Divers.



PV AG – FOOT RIL – Liège – 22/06/2023

Le Comité informe que la RIL est en train de mettre en place le passage de la feuille de match digitalisée pour les séries FOOT et une partie des séries FUTSAL.

La RIL communiquera plus tard sur les modalités de mise en œuvre ainsi que sur les (in)formations pour l'utilisation du nouvel outil.

Le Président demande aux CQ de bien se tenir informés via le site.

Les représentants de l'UC Lize, présents à l'AG, informent celle-ci, que le club ne poursuivra pas ses activités au sein de la RIL Foot.

Le comité demande aux membres présents quelle est la formule qui leur conviendrait le mieux en fonction du nombre d'équipes (10).

Voici ce qui est retenu :

1er tour : aller-retour (càd 18 matches)

2^{ème} tour : 2 séries : A-B à 5 en aller-retour (càd 8 matches)

Points divisés en 2 pour le deuxième tour.

Cette formule permet aux équipes de jouer 26 matches minimum (puisque'il faudra aussi y ajouter les matches de Coupe)

Le FC Elitt'J informe le Comité de l'indisponibilité des installations du SC BEAUFAYS jusqu'à début novembre. Ce club jouera donc l'ensemble des matches à l'extérieur durant cette période.

Remise des bons d'achat aux champion et vice-champion.



ROYALE INTERCORPORATION LIEGEOISE



Affiliée à l'URBSFA – Mat. : A6156

FOOTBALL

Saison : 2023 /2024

Matricule :

A renvoyer à
Christian Haertjens
Secrétaire de la R.I.L.
Rue de l'Industrie, 33 – 4100 Seraing
Tél. : 04/338.19.16
GSM : 0492/10.23.13
Courriel : secretaire@rilfoot.be

1 document par équipe SVP en imprimé afin de faciliter la lecture et d'éviter les erreurs

Nom du club : En abrégé (14 car. Maxi) :

Siège social (adresse complète) :

Création du club : / / Nombre d'équipes engagées :

Secrét. C.Q. : Nom : Prénom : Date naissance : / /

Adresse complète :

Tél. Privé : Bureau : GSM :

Adresse courriel :@.....

Président : Nom : Prénom : Date naissance : / /

Adresse complète :

Tél. Privé : Bureau : GSM :

Adresse courriel :@.....

Trésorier : Nom : Prénom : Date naissance : / /

Adresse complète :

Tél. Privé : Bureau : GSM :

Adresse courriel :@.....

Réservation :

L'équipe évolue le à heure, au terrain de bloc n°.....

Adresse complète :

Tél. du terrain : Tél. de la cafétéria :

Couleurs : les équipements noirs ne sont plus autorisés

Vareuse : Short :

Adresse site : http://.....

Afin de confirmer l'inscription, l'acompte de 200 € + 200 € de caution réversible (soit 400 €) est à verser obligatoirement avant l'inscription de nouvelles équipes.

Le bulletin d'inscription est obligatoire et doit être rentré au plus tard pour le 30 juin.

Nous, membres responsables du club (14 caractères maximum), prenons l'engagement de nous conformer au statut et règlement de la R.I.L. et de l'U.R.B.S.F.A. et serons solidairement responsables de la situation financière de notre club.

Nous reconnaissons d'autre par Monsieur/Madame correspondant(e) qualifié(e) et, comme tel(le), ayant la signature afférente à cette fonction.

Fait à le / /

Le C.Q.

Le Président

Le Trésorier



PV AG – Futsal RIL – Ivoz-Ramet – 15/06/2023

Ordre du jour

1. Appel des clubs et vérification des pouvoirs.

2. Allocution du Président.

3. Rapport du Secrétaire.

4. Rapport d'activité pour la saison écoulée.

5. Rapport du Trésorier.

6. Propositions des clubs :

pas de proposition

7. Réélections et élections au Comité

Mr Guy Barthol a décidé de ne pas être reconduit au sein du Comité de la RIL. Le reste du Comité, et l'auditoire le remercient vivement pour son activité au sein de la RIL.

Le reste des candidats au Comité, étant sortants et rééligibles, sont réélus pour un mandat de 4 ans.

Mrs Chantraine, Haertjens, Trentin, Peeters, Defroidmont (absent excusé), Heuser (absent excusé), Devalet (absent excusé), Lepage (absent excusé), Licausi.

Un nouveau membre, Eric Joiris, est présenté à l'assemblée et est lui aussi élu.

8. Réélections des Vérificateurs aux Comptes.

René François et André Denis sont réélus.

9. Composition du Bureau

Postposée à une date ultérieure

10. Divers.

Le Comité informe que la RIL est en train de mettre en place le passage de la feuille de match digitalisée pour les séries FOOT et une partie des séries FUTSAL. (D Dames, DH, D1A et D1B)

La RIL communiquera plus tard sur les modalités de mise en œuvre ainsi que des (in)formations pour l'utilisation du nouvel outil.

Le Président demande aux CQ de bien se tenir informés via le site.

Mr Peeters, responsable Assurance à la RIL, intervient pour rappeler la procédure à suivre en matière de déclaration d'accident.

Mr Wilmart (CQ Actuel Flemalle) fait état de la situation de la Salle Louis-Melin de Flémalle.



PV AG – Futsal RIL – Ivoz-Ramet – 15/06/2023

Il semble que la saison 2023-2024 soit déjà fortement compromise.

3 salles de la commune de Flémalle devraient pouvoir absorber les matches programmés initialement à Flémalle.

Il remercie également la RIL pour sa flexibilité et sa compréhension par rapport à la gestion post-accident.

Mr Laforge, membre du Bureau Régional de l'Arbitrage, répond aux questions. Et confirme que la couleur noire est réservée à l'arbitre.

Le Comité de la RIL procède à la remise des bons d'achats aux champions et vice-champions.

Il est par ailleurs regrettable de constater l'absence de clubs titrés, les absents ont eu tort.





Saison 2022-2023





Affiliée à l'URBSFA – Mat. : A6156

FUTSAL

Saison : 2023 /2024

Matricule :

À renvoyer à
Christian Haertjens
Secrétaire de la R.I.L.
Rue de l'Industrie, 33 – 4100 Seraing
Tél. : 04/338.19.16
GSM : 0492/10.23.13
Courriel : secretaire@rilfoot.be

1 document par équipe SVP, en imprimé afin de faciliter la lecture et éviter les erreurs

Nom du club : En abrégé (14 car. Maxi) :

Siège social (adresse complète) :

Création du club : / / Nombre d'équipes engagées :

Secrét. C.Q. : Nom : Prénom : Date naissance : / /

Adresse complète :

Tél. Privé : Bureau : GSM :

Adresse courriel :@.....

Président : Nom : Prénom : Date naissance : / /

Adresse complète :

Tél. Privé : Bureau : GSM :

Adresse courriel :@.....

Trésorier : Nom : Prénom : Date naissance : / /

Adresse complète :

Tél. Privé : Bureau : GSM :

Adresse courriel :@.....

Réservation :

L'équipe évolue le à heure, en la salle de bloc n°.....

Adresse complète :

Tél. de la salle : Tél. de la cafétéria :

Couleurs : les équipements noirs ne sont plus autorisés

Vareuse : Short :

Adresse site : http://.....

Afin de confirmer l'inscription, l'acompte de 200 € + 200 € de caution réversible (soit 400 €) est à verser obligatoirement **avant** l'inscription de nouvelles équipes.

Le bulletin d'inscription est obligatoire et doit être rentré **au plus tard** pour le 30 juin.

Nous, membres responsables du club **(14 caractères maximum)**, prenons l'engagement de nous conformer au statut et règlement de la R.I.L. et de l'U.R.B.S.F.A. et serons solidairement responsables de la situation financière de notre club.

Nous reconnaissons d'autre par Monsieur/Madame correspondant(e) qualifié(e) et, comme tel(le), ayant la signature afférente à cette fonction.

Fait à le / /

Le C.Q.

Le Président

Le Trésorier



Royale Inter Corporation Liégeoise

Futsal affiliée à l'ACFF (matricule A26156)

Attestation d'occupation de salle - saison 2023 - 2024

Je soussigné , gestionnaire de la salle de
déclare que le club disposera de la salle aux jours et heures indiqués entre le
14/08/23 et le 31/05/24 le (jour) de . . . H . . . à . . . H . . . aux dates cochées dans le tableau.
dates cochées = dates disponibles en alternance avec :

Je prends note que les indisponibilités de salle non encore connues à ce jour doivent être communiquées aux clubs afin qu'ils avertissent le secrétariat 15 jours à l'avance pour le déplacement du match.

Il est interdit de programmer des rencontres les 24, 25 et 31 décembre, le 01 janvier et jours fériés légaux.

Les rencontres auront lieu obligatoirement à jour et heures fixes

NB : un formulaire est à compléter pour chaque équipe inscrite.

Adresse d'envoi : C. Haertjens, secrétariat RIL, rue de l'Industrie, 33 à 4100 Seraing ou secretaire@rilfoot.be

Semaine	Lundi - Dimanche	Cocher
du - au	14/08/23 – 20/08/23	
du - au	21/08/23 – 27/08/23	
du - au	28/08/23 – 03/09/23	
du - au	04/09/23 – 10/09/23	
du - au	11/09/23 – 17/09/23	
du - au	18/09/23 – 24/09/23	
du - au	25/09/23 – 01/10/23	
du - au	02/10/23 – 08/10/23	
du - au	09/10/23 – 15/10/23	
du - au	16/10/23 – 22/10/23	
du - au	23/10/23 – 29/10/23	
du - au	30/10/23 – 05/11/23	
du - au	06/11/23 – 12/11/23	
du - au	13/11/23 – 19/11/23	
du - au	20/11/23 – 26/11/23	
du - au	27/11/23 – 03/12/23	
du - au	04/12/23 – 10/12/23	
du - au	11/12/23 – 17/12/23	
du - au	18/12/23 – 24/12/23	

Semaine	Lundi - Dimanche	Cocher
du - au	25/12/23 – 31/12/23	
du - au	01/01/24 – 07/01/24	
du - au	08/01/24 – 14/01/24	
du - au	15/01/24 – 21/01/24	
du - au	22/01/24 – 28/01/24	
du - au	29/01/24 – 04/02/24	
du - au	05/02/24 – 11/02/24	
du - au	12/02/24 – 18/02/24	
du - au	19/02/24 – 25/02/24	
du - au	26/02/24 – 03/03/24	
du - au	04/03/24 – 10/03/24	
du - au	11/03/24 – 17/03/24	
du - au	18/03/24 – 24/03/24	
du - au	25/03/24 – 31/03/24	
du - au	01/04/24 – 07/04/24	
du - au	08/04/24 – 14/04/24	
du - au	15/04/24 – 21/04/24	
du - au	22/04/24 – 28/04/24	
du - au	29/04/24 – 05/05/24	

Fait à le 2023

Signature :